

Conseils pour l'utilisation de l'eau de puits après un incendie échappé

Après un incendie échappé, il est possible que l'eau de certains puits soit contaminée par des bactéries et des produits chimiques. Or, la consommation d'eau contaminée peut rendre malade.

Si un incendie échappé a frôlé ou atteint votre propriété, votre puits ou vos canalisations, il a peut-être endommagé et contaminé votre réseau privé d'alimentation en eau. Cette contamination peut résulter de l'incendie lui-même, des matériaux utilisés pour l'éteindre ou des produits chimiques qui pénètrent dans le système d'approvisionnement par diverses entrées (p. ex., réservoirs à hydrocarbures endommagés; canalisations ou têtes de puits incendiées).

Mesures immédiates après un incendie échappé

1. **Cesser d'utiliser l'eau du puits et faire analyser sa qualité** – Tant que l'eau du puits n'a pas été analysée et que sa salubrité n'est pas confirmée, on ne doit pas la boire ni s'en servir pour préparer des boissons (comme du lait maternisé ou des jus), fabriquer de la glace, laver les fruits et les légumes, cuisiner, se brosser les dents ou faire sa toilette.
2. **Inspecter le puits et réparer les dommages** – Il convient d'engager un entrepreneur en forage agréé pour inspecter le puits et, le cas échéant, réparer les dommages. Une liste des foreurs de puits agréés est consultable au www.gov.mb.ca/sd/water/groundwater/wells_groundwater/well-driller-entrepreneurs/index.html#classe1.

Étapes à suivre pour préparer le puits à l'analyse

1. **Rincer le puits** – Ouvrir le robinet le plus éloigné de la conduite de branchement et laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne claire.
2. **Désinfecter le puits ou procéder à une chloration à forte dose** – Des renseignements sur la manière de désinfecter un puits sont consultables au www.gov.mb.ca/sd/water/drinking-water/well-videos/index.fr.html.
3. **Rincer de nouveau le puits** – Après la désinfection du puits, ouvrir le même robinet suffisamment longtemps pour éliminer toute trace de désinfectant dans l'eau.
4. **Rechercher la présence de bactéries** – Avant d'utiliser l'eau à d'autres fins que le nettoyage de la maison, il convient de la faire analyser par un laboratoire agréé afin de détecter la présence éventuelle de bactéries (coliformes totaux et colibacille). Le gouvernement du Manitoba offre aux propriétaires de puits et de citernes privés une subvention annuelle pour effectuer des analyses bactériologiques. Pour en savoir plus, consulter la page au www.gov.mb.ca/sd/pubs/water/drinking_water/privatewell_testing_subsidy.pdf (en anglais seulement).

5. **Rechercher la présence de produits chimiques** – Il faut effectuer des analyses chimiques dans un laboratoire agréé dans les cas suivants :
- un déversement s'est produit à proximité du puits (par exemple, à partir d'un réservoir à hydrocarbures endommagé);
 - des activités de lutte contre l'incendie (telles que des largages d'eau aériens) ont eu lieu à proximité du puits. Des renseignements sur la mousse concentrée utilisée par la Direction de la lutte contre les incendies échappés figurent dans la fiche de données de sécurité au www.perimeter-solutions.com/wp-content/uploads/2021/08/PHOS-CHEK-WD881-EN-OSHA-WHMIS-GHS-SDS-2020-06-18.pdf (en anglais seulement);
 - l'eau est trouble ou dégage une odeur inhabituelle;
 - la dernière analyse chimique de l'eau remonte à au moins deux ans.

Communiquez directement avec un laboratoire agréé pour savoir s'il peut effectuer les analyses chimiques particulières dont vous pourriez avoir besoin.

Laboratoires agréés au Manitoba

ALS Environmental
1329, chemin Niakwa E., bureau 12
Winnipeg (Manitoba) R2J 3T4
Téléphone : 204 255-9720
www.alsglobal.com/

Duracan
862, avenue Dufferin
Winnipeg (Manitoba) R2X 0A3
Téléphone : 204 960-9995
www.duracan.ca/

Bureau Veritas
675, rue Berry
Winnipeg (Manitoba) R3H 1A7
Téléphone : 204 772-7276
group.bureauveritas.com

Horizon Lab
4055, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba) R3K 2E8
Téléphone : 204 488-2035
<https://www.horizonlab.ca/>

Central Testing Laboratory
851, boulevard Lagimodière,
unité 9, Winnipeg
(Manitoba) R2J 3K4 Téléphone :
204 237-9128
www.ctl.mb.ca/

Après la réception des résultats d'analyse

Si l'eau du puits n'est pas limpide ou si les analyses ont révélé la présence de bactéries ou de produits chimiques, pour obtenir de l'information sur la sécurité de l'eau potable ou les dispositifs de traitement de l'eau, ou pour recevoir de l'aide afin d'interpréter des résultats d'analyse, communiquer avec le Service de l'eau potable au 204 945-5762 ou à odw@gov.mb.ca.

Des renseignements complémentaires sur l'entretien des puits et l'interprétation des résultats d'analyse d'eau sont consultables sur notre site Web au www.gov.mb.ca/sd/water/drinking-water/well-videos/index.html.